

Pourquoi changeons-nous notre PAE actuel?

Les besoins de la santé mentale des enseignantes et enseignants augmentent et deviennent plus complexes. La demande de services de counseling du PAE a augmenté de façon continue pendant plusieurs années aboutissant en de longs délais d'attente, des limitations du programme et un accès inéquitable aux services importants. Le changement aux services de HumanaCare promet plus d'accès aux services de counseling pour une gamme plus vaste de problèmes dans toutes les régions du Manitoba.

Comment a-t-on pris cette décision?

La MTS a engagé les services d'un consultant externe à faire une revue de notre PAE en 2020-2021. Le processus a pris en considération les commentaires des membres et du personnel pour évaluer les services actuels, identifier les lacunes et considérer les stratégies pour pourvoir des services de counseling améliorés, viables et compréhensifs. En septembre 2021, à la suite d'un examen approfondi des résultats de l'évaluation, le Bureau provincial a adopté une motion à l'unanimité pour se prévaloir des services de HumanaCare dès le 1er janvier 2022.

Est-ce que HumanaCare est pareil au PAE?

HumanaCare fournira des services de counseling, comme l'a fait le PAE, et offrira beaucoup plus encore. Par l'entremise de HumanaCare, nous ajoutons la couverture pour les membres admissibles de la famille, et nous avons augmenté la gamme de services offerts pour inclure la thérapie pour les couples et les familles, et des services de counseling dans les domaines de la toxicomanie, du chagrin et du deuil, de la gestion du stress, des finances et plus encore.

Actuellement, je reçois des services d'un conseiller du PAE de la MTS. Qu'est-ce que je fais?

N'importe quel membre qui reçoit actuellement les services de nos conseillères ou conseillers pourra poursuivre ses séances de consultation qui lui soient disponibles jusqu'au 31 mars 2022 au plus tard. Nous vous encourageons à consulter votre conseillère ou conseiller concernant votre programme de thérapie.

Que feront les membres du personnel du PAE actuel par la suite?

La MTS a reconnu, il y a longtemps, que les éducatrices et éducateurs ont des besoins uniques qui requièrent une gamme de services. Les membres du personnel du PAE actuel profiteront de leurs expériences, expertises et compétences pour travailler avec les membres afin de développer de nouveaux services qui incluent des programmes d'éducation de la santé mentale, le plaidoyer de la santé mentale et des partenariats en recherche, ainsi que d'offrir des services aux membres et aux associations locales. Nous aurons plus de détails pour vous par la fin de l'année scolaire.

Donc, la MTS n'était pas insatisfaite des services fournis par les conseillères et conseillers du PAE?

Pas du tout. Nos conseillères et conseillers du PAE sont des professionnels très compétents qui ont fourni des services indispensables aux membres de la MTS pendant plusieurs années, et nous en avons toujours besoin. Elles et ils continuent d'être essentiels aux objectifs de la MTS quant à la santé mentale des enseignantes et enseignants pour développer des programmes et initiatives qui feront une partie intégrale de nos services professionnels continus auprès des membres. Les défis affrontés par le PAE étaient toujours le rythme de demande de services toujours croissant, les longs délais d'attente et l'accès inéquitable aux services pour les membres des régions à l'extérieur de Winnipeg et de Brandon. Nous savions qu'un changement était nécessaire afin de pourvoir de l'appui opportun et compréhensif à tous les membres de la MTS. Et, nous voulions aussi offrir des services aux familles de nos membres.

Qui sont considérés des membres de famille « admissibles »?

Les membres de famille d'un(e) membre de la MTS qui sont admissibles sont son époux(se)/partenaire et ses personnes à charge âgées de moins de 21 ans qui résident dans le domicile du (de la) membre de la MTS. Les personnes à charge âgées de 21 à 25 ans inscrites dans une institution postsecondaire, ainsi que les personnes à charge, de tout âge, qui sont invalides, sont admissibles.

Comment puis-je m'inscrire et inscrire les membres de ma famille?

Il n'est pas nécessaire de vous inscrire. À la mi-décembre, la MTS diffusera un code d'accès qui vous identifiera, ainsi que les membres de votre famille, comme admissibles aux services dès le 1er janvier. Vérifiez votre courriel et le site web de la MTS pour plus d'information. Aussi, des affiches seront distribuées à toutes les écoles.

Dois-je sauvegarder le code d'accès?

Non. Vous n'utiliserez le code d'accès qu'une seule fois pour créer un profil personnel et privé auprès de HumanaCare. Dès que vous avez créé un profil, vous pourrez commencer tout de suite à réserver des services.

Est-ce que les membres admissibles de ma famille doivent avoir leur propre code d'accès?

Non. Tous les membres de la MTS et leurs membres de famille admissibles utiliseront le même code d'accès. Le code d'accès vous acheminera à la page d'accueil de HumanaCare où vous créerez, comme individu(e), un profil personnel.

Est-ce que plus d'un(e) membre d'une famille peut accéder aux services de HumanaCare au même temps?

Oui.

Est-ce que les enseignants suppléants sont couverts par HumanaCare?

Oui.

Puis-je contacter HumanaCare maintenant et être ajouté à une liste d'attente pour un rendez-vous en janvier?

Non. Les membres de la MTS ne sont pas couverts par HumanaCare avant le 1er janvier 2022. À ce moment-là, vous et les membres de votre famille pouvez contacter HumanaCare à n'importe quel temps, jour ou nuit, pour faire demande de services. De là, vous serez jumelé(e) avec une conseillère ou un conseiller. La meilleure partie c'est qu'il n'y a pas de liste d'attente.

Actuellement, j'utilise mon assurance-maladie complémentaire pour des services de counseling; dois-je passer aux services de HumanaCare?

Pas du tout. Votre assurance-maladie complémentaire est séparée et vous rembourse pour des services additionnels de votre choix. Vous pouvez créer un profil auprès de HumanaCare à n'importe quel temps.

Le 1^{er} janvier 2022 est un jour férié; est-ce que je pourrai communiquer avec HumanaCare ce jour-là?

Absolument.

Combien de séances de consultation pourrais-je avoir?

Tous les programmes de counseling, y compris celui de notre PAE actuel et celui de HumanaCare, visent à traiter les besoins de counseling émergents et à court terme. Le counseling psychiatrique ou à long terme est couvert par les régimes d'assurance-maladie complémentaire de nos membres.

Est-ce que les primes de HumanaCare sont couvertes par mes cotisations syndicales?

Oui.

Puis-je rencontrer une conseillère ou un conseiller en présentiel?

HumanaCare offre des services de counseling en présentiel et aussi par téléphone, virtuellement et par l'entremise de messages textes en ligne, et ce, dans de multiples langues. Par contre, le fournisseur n'offre pas toutes les spécialités en présentiel.

Si j'ai une préférence de conseiller(ère) (tel qu'un(e) conseiller(ère) d'ethnologie PANDC, qui est membre de la communauté 2SLGBTQIA+, qui s'identifie comme femelle, etc.), est-ce qu'on m'accommodera?

Oui; vous devriez indiquer votre préférence au moment de votre demande de services. Par contre, gardez à l'esprit que votre préférence de conseiller(ère) ne sera peut-être pas disponible dans votre communauté ou en présentiel. En revanche, HumanaCare a un vaste réseau de conseillères et conseillers pour répondre à vos besoins.

À quel endroit est-ce que je rencontre ces conseillers(ères)? Y a-t-il un bureau du HumanaCare?

HumanaCare sous-traite les services de conseillères et conseillers dans les communautés à travers le Manitoba. Ces services peuvent être fournis par téléphone, par vidéoconférence ou en présentiel au bureau du (de la) conseiller(ère).

Combien de séances de consultation est-ce que je pourrai prévoir avec un(e) conseiller(ère)? Est-ce que c'est à la discrétion du (de la) conseiller(ère)?

Les membres et les membres admissibles de leur famille reçoivent un nombre de séances cliniquement approprié (dans les limites du programme de services à court terme du PAMF). En moyenne, le nombre de séances est huit; par contre, certaines personnes pourraient requérir plus d'appui et d'autres, moins, selon les circonstances individuelles.

Si je rencontre un(e) conseiller(ère) et, un an plus tard, j'ai besoin, de nouveau, des services de counseling, puis-je rencontrer le (la) même conseiller(ère)?

Oui, ceci est une option. Pour autant que le (la) conseiller(ère) fait toujours partie du réseau de conseillers(ères) à HumanaCare et ils (elles) ont maintenu leur accréditation, les individus peuvent être jumelés avec le (la) même conseiller(ère) sur demande.

Les détails de nos demandes de services peuvent être reçus 24 heures par jour, 7 jours par semaine, y compris lors des jours fériés, et ce, dès le 1^{er} janvier — ceci veut dire qu'il y aura quelqu'un qui répondra aux appels téléphoniques des membres ce jour-là?

Exactement. Les détails des demandes sont reçus 24 heures par jour, 7 jours par semaine, 365 jours par année. Il est important de noter que puisque les appels téléphoniques sont reçus 24 heures par jour, 7 jours par semaine, il est recommandé que les personnes qui composent avec un propos urgent ou une crise téléphonent plutôt que d'utiliser l'application mobile ou de faire demande de services en passant par le site web. Quoique HumanaCare est rapide à répondre aux demandes par l'entremise de l'application ou le site web, ces moyens ne sont pas aussi immédiats qu'un appel téléphonique.

Qu'arrive-t-il si je ne vois pas le courriel communiquant le code d'accès?

Sans problème. En plus des informations diffusées par courriel à la mi-décembre, surveillez celles diffusées dans la lettre des membres de la MTS (The Sub), celles affichées au site web de la MTS et aussi celles affichées dans votre école. Votre association locale aura aussi cette information. Cependant, rappelez-vous que les services de HumanaCare sont seulement disponibles dès le 1^{er} janvier 2022 et que le code d'accès sera diffusé à la mi-décembre.

Je ne peux pas recevoir de services du PAE avant le 1^{er} janvier et j'aurais besoin de services de counseling maintenant. Que puis-je faire?

Les membres de la MTS peuvent accéder à des services de counseling par l'entremise de leur assurance-maladie complémentaire jusqu'à ce que HumanaCare fournisse des services aux membres de la MTS dès le 1^{er} janvier.

Les fournisseurs d'assurance-maladie complémentaire tels que la Croix Bleue rembourse les services de psychologue clinicien, travailleur social, psychothérapeute, conseiller clinique et thérapeute de couples/familles jusqu'à concurrence de 850\$ par année; ces avantages seront renouvelés et peuvent continuer dans le nouvel an. Comme alternative, les membres peuvent contacter HumanaCare en janvier.

De plus, cliquez sur le lien suivant pour trouver les conseillers/psychologues près de chez vous :

[The Psychological Association of Manitoba \(cpmb.ca\)](http://cpmb.ca)

[Find a Canadian Certified Counsellor \(CCC\) or CCC-Supervisor \(CCC-S\) - Canadian Counselling and Psychotherapy Association \(ccpa-accp.ca\)](http://ccpa-accp.ca) Sélectionnez le Manitoba et la ville de votre choix, et cliquez le bouton recherche.

Aussi, la Province du Manitoba offre des services gratuits à [Prenez soin de votre santé mentale](#).